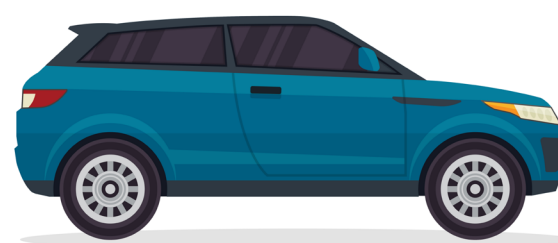




Réalisez votre **projet** avec un **microcrédit** personnel

Les particularités du microcrédit :

- Destiné aux personnes à revenus modestes.
- Un montant compris entre 300 et 5000 €.
- La durée de remboursement est de 3 à 48 mois.
- Taux d'intérêt de 3% à 8% selon la banque partenaire.



Attention :

- Un microcrédit personnel vous engage et doit être remboursé.
- Le microcrédit ne peut pas servir au rachat de crédits, ni au remboursement de dettes ou de découverts bancaires.
- Si vous êtes interdit de chéquier, inscrit sur un fichier de la Banque de France, l'étude de votre dossier sera soumise à des démarches supplémentaires.

*Selon votre situation, un suivi par le **Point conseil budget** peut vous être proposé à tout moment. Libre à vous de saisir cette opportunité.*

Nous contacter :

05.58.06.74.48

microcredit@udaf40.com

Renseignements :

www.udaf40.com

Lieux de permanence :

L'UDAF des Landes en propose plusieurs. Contactez-nous pour en savoir plus.